

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 181

23 janvier 2015

SOMMAIRE

BBVA LuxInvest S.A.	8643	Ephy S.A.	8644
Bear Re S.A.	8649	INVISTA Technologies S.à.r.l.	8656
BI-Invest Holdings	8643	JF Holding S.A.	8656
Bohl Mezzanine Investment S.A.	8649	KS&T Investment Financing S.à r.l.	8653
Calm River Corporation S.à r.l.	8651	Laurie 204 GPS (Luxembourg) S.à r.l.	8642
Canyon Holdings S.à r.l.	8650	L Real Estate	8675
CFL site services	8648	LSREF3 Eve Holdings S.à r.l.	8642
Chrysanthes 2 S.à r.l.	8663	Moongate Holding S.A.	8650
Cilbup S.à r.l.	8647	Network Programming Solutions S.à.r.l.	8687
Costa dei Fiori S.A.	8648	Polypecu S.A.	8688
CP&I Feeder Fund S.A., SPF	8666	Ragaini Finance S.A.	8644
Crebim S.A.	8645	Rima S.A.	8644
Crocusa Holding S.A.	8647	S.A. Gestion Foncière	8643
CY. Talk Luxembourg	8645	Secapital S.à.r.l.	8642
Devon S.A.	8648	STEG LBG 1 S.à r.l.	8649
Discovery Offshore S.A.	8646	SVMP Group S.A.	8642
Discovery Offshore S.à r.l.	8646	Telex S.à r.l.	8648
Dreadnought Investments Limited S.à r.l.	8645	VCP VII Luxco 6 S.à r.l.	8662
Dzeta Group S.à r.l.	8647	Victorie Holding International S.A.	8650
Ecomulsion Fuel Solutions S.A.	8646	WaferGen BioSystems Europe S.à r.l.	8651
Ele Cars S.à r.l.	8646	Windhof Business Center S.A.	8651
Ephy S.A.	8644	Xivvo S.à r.l.	8642

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.002.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208224/10.

(140233035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

SVMP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SVMP Group S.A.

Référence de publication: 2014206458/10.

(140230262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Xivvo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.847.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206612/11.

(140230449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Laurie 204 GPS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 171.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014208167/11.

(140232787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Les statuts coordonnés au 20/11/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/11/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014206378/12.

(140229306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

BBVA LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 17.567.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 26 novembre 2014

1. Nomination de Monsieur Esteban Azaceta Alvarez, au poste de Président du Conseil d'administration.
Conformément à l'Article 7 des Statuts de la société, le Conseil approuve la nomination de Monsieur Esteban Azaceta Alvarez au poste de Président en substitution de Monsieur Eduardo Avila Zaragoza.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pour BBVA LuxInvest S.A.

José Luis Rodriguez Alvarez

Administrateur Directeur Général

Référence de publication: 2014205285/16.

(140231026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

BI-Invest Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.921.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 22 décembre 2014

En date du 22 décembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:
- De renouveler les mandats de Eckart Vogier, Henry Christopher Tilley et Neil Smith en tant qu'administrateurs de la Société, leur mandat expirant après l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019;
- De renouveler le mandat de KPMG Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant après l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014205294/17.

(140230263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

S.A. Gestion Foncière, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 14, rue de la libération.
R.C.S. Luxembourg B 37.480.

Constituée par acte authentique de maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, le neuf juillet 1991 et publié aux annexes du Mémorial le neuf mai 1992 sous le numéro C - n° 190. Dernière modification intervenue le 22 octobre 2002, publiée au Mémorial, recueil des sociétés et associations du 11 décembre 2002 sous le numéro C-N° 1765.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 29 octobre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du mercredi 29 octobre 2014, la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

Transfert du siège social

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L - 3440 Dudelange, Avenue de la Grande Duchesse Charlotte, 46 à L - 3510 Dudelange, rue de la Libération, 14 avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Dudelange, le 1^{er} décembre 2014.

Pour extrait conforme

BESNARD Paulette

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014206322/21.

(140230009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Ephy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 70.576.

Monsieur Michaël ZERBIB, 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, démissionne de son mandat d'administrateur unique de la société EPHY SA, RCS Luxembourg B70576, 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014206888/10.

(140231637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Ephy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 70.576.

Monsieur Emmanuel TOUITOU, 40 rue Saint Pierre, F-57000 Metz, France démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la société EPHY SA, RCS Luxembourg B70576, 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014206889/10.

(140231637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Ragaini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 février 2014

Madame RAGAINI Claudia, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Jacopo ROSSI est renommé Président pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

RAGAINI FINANCE S.A.

Référence de publication: 2014206274/14.

(140229862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Rima S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.723.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 22 décembre 2014 à Luxembourg que la clôture de la liquidation a été prononcée et qu'il faut procéder à la RADIATION de l'inscription prise sous la section

B n° 115.723, au nom de la Société RIMA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial

avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Capital social: EUR 31.000,-

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse du siège social de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014206294/20.

(140230186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Dreadnought Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.179.

Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales signé en date du 3 septembre 2014 que la société Lombard International Assurance S.A. a cédé 1.625 parts sociales qu'elle détenait à la société Ditson Holding Limited, ayant son siège social au Domestica Building, Fourth Floor, Msida Valley Road, Msida MSD 9020, Malta enregistrée sous le numéro C 64684.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014206850/14.

(140232080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

CY. Talk Luxembourg, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.252.

En date du 23 décembre 2014, Dandois & Meynial, agent domiciliataire dont le siège social est au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société:

CY. TALK LUXEMBOURG S.A.

Siège social:

23, rue Jean Jaurès

L-1836 Luxembourg

RCS Luxembourg B 148.252

avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014206827/16.

(140230777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Crebim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.555.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 22 décembre 2014 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société CREBIM S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75 555, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 22 décembre 2014 que Monsieur Marc ALBERTUS a démissionné de son mandat d'administrateur de la société CREBIM S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75 555, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 22 décembre 2014 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur et de la société CREBIM S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75 555, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 22 décembre 2014 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société CREBIM S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75 555, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2014206823/24.

(140231229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Ecomulsion Fuel Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 164.581.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ECOMULSION FUEL SOLUTIONS S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 10 décembre 2014 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206854/17.

(140231711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Ele Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 27, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 175.896.

Il résulte d'une cession de parts en date du 18.12.2014 que la répartition du capital est la suivante:

- Madame Igbala Agovic, demeurant à L-8265 Mamer, 27, Rue des Prés	49 parts
- Madame Minela Abazovic, demeurant à L-9054 Ettelbruck, 68, Rue Dr Klein,	27 parts
- Monsieur Esnad Osmanovic, demeurant à L-9054 Ettelbruck, 68, Rue Dr Klein,	24 parts
TOTAL:	100 parts

Monsieur Esnad Osmanovic a changé d'adresse, la nouvelle adresse étant 68, Rue Dr Klein à L-9054 Ettelbruck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206865/18.

(140231854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

**Discovery Offshore S.à r.l., Société Anonyme,
(anc. Discovery Offshore S.A.).**

Capital social: USD 655.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.318.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 26 novembre 2014 que l'un des deux associés de la Société, Hercules Discovery Ltd., une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 278751, a transféré toutes ses 44.487.166 parts sociales détenues dans la Société, représentant 67.92% de son capital social, à Hercules International Holdings Ltd., une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 159455.

Dès lors, à partir du 26 novembre 2014, Hercules International Holdings Ltd., prénommée devient l'associé unique de la Société, détenant toutes les 65.500.000 parts sociales, représentant 100% du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014206836/19.

(140231394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Dzeta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.450.283,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.125.

—
Extrait des résolutions prises par les Associés en date du 23 décembre 2014

- La démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat de Gérant de catégorie B est acceptée avec effet au 8 décembre 2014.

- Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, avec effet au 8 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2014206853/14.

(140231672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Cilbup S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.011.250,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.460.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 5 décembre 2014.

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Szymon Bartosz Bodjanski de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- de nommer Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 in Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206798/16.

(140231559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Crocusa Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.314.

—
Il résulte d'une lettre de démission datée du 23 décembre 2014 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société CROCUSA HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82 314, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 23 décembre 2014 que Monsieur Marc ALBERTUS a démissionné de son mandat d'administrateur de la société CROCUSA HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82 314, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 23 décembre 2014 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur de la société CROCUSA HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82 314, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 23 décembre 2014 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société CROCUSA HOLDING S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82 314, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Référence de publication: 2014206824/24.

(140231775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Costa dei Fiori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 39.245.

Les statuts coordonnés au 29 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207786/10.

(140232751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

CFL site services, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Schéleck II», Containers Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 17.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014207745/10.

(140232091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Telex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 157.581.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de Telex S.à r.l. , une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 157.581 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 19 décembre 2014.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014207417/12.

(140231993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Devon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.928.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206841/22.

(140230756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

STEG LBG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.170.

—
AUSZUG

Mit Wirkung zum 09. Dezember 2014 wurde Herr Wolfgang Herbert Bogner, geboren am 01.07.1966 in Parsberg (Deutschland), wohnhaft in D-85662 Hohenbrunn, Brunnengasse 26, zum weiteren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt.

Demnach sind bei der Gesellschaft folgende Geschäftsführer aktiv:

- Dr. Bernhard Engelbrecht
- Wolfgang Herbert Bogner

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10.12.2014.

Für die Gesellschaft

Dr. Bernhard Engelbrecht

Référence de publication: 2014206447/18.

(140229252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Bear Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 157.062.

Par la présente,

Monsieur Alexandre VANCHERI,

Administrateur de la société BEAR S.A. (RCS Luxembourg B 157.062),

souhaite porter à la connaissance du public d'avoir démissionné à la date de la présente déclaration de son mandat d'Administrateur de la société BEAR RE S.A. RCS Luxembourg B 157.062, siège social 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014206726/15.

(140232057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Bohl Mezzanine Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 51.266.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, außerordentlich am 18. Dezember 2014 gehalten

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2019 zu beschließen hat:

- Herr Karl Heinz HAUPTMANN, investment manager, wohnhaft in 63, Na Strzi, CZ - 140 62 Prag 4, tschechische Republik, Vorsitzender;
- Herr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;
- Herr Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

Das Mandat als Verwaltungsratsmitglied von Herr Luc HANSEN wird nicht erneuert.

Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg gewählt.

Luxemburg, den 22. Dezember 2014.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2014206743/21.

(140231798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Victorie Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 153.479.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206567/10.

(140229777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Moongate Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.034.

Je soussignée, la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., Commissaire aux Comptes de la société MOONGATE HOLDING S.A. déclare par la présente, démissionner de son poste de Commissaire aux Comptes qui m'avait été confié au sein de la société, avec effet au 01/01/2014.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014206052/13.

(140230083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Canyon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.599.

En vertu d'un contrat de vente daté du 18 décembre 2014, GTCR Canyon Holdings (Cayman), L.P., associé unique de la Société a cédé:

- 20 parts sociales de la Société à GTCR Canyon Holdings I (Delaware), LLC, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Delaware, dont le siège social est établi au National Registered Agents, Inc., 160, Greentree Drive, Suite 101, Dove, Delaware 19904 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5626711; and

- 20 parts sociales de la Société à GTCR Canyon Holdings II (Delaware), LLC, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Delaware, dont le siège social est établi au National Registered Agents, Inc., 160, Greentree Drive, Suite 101, Dove, Delaware 19904 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5626715;

- 20 parts sociales de la Société à GTCR Canyon Holdings III (Delaware), LLC, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Delaware, dont le siège social est établi au National Registered Agents, Inc., 160, Greentree Drive, Suite 101, Dove, Delaware 19904 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5626717;

- 20 parts sociales de la Société à GTCR Canyon Holdings IV (Delaware), LLC, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Delaware, dont le siège social est établi au National Registered Agents, Inc., 160, Greentree Drive, Suite 101, Dove, Delaware 19904 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5626721; et

- 20 parts sociales de la Société à GTCR Canyon Holdings V (Delaware), LLC, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Delaware, dont le siège social est établi au National Registered Agents, Inc., 160, Greentree Drive, Suite 101, Dove, Delaware 19904 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5626722.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Canyon Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014206758/31.

(140230936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Windhof Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 87.423.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206595/9.

(140230134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

WaferGen BioSystems Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 6, rue Nicolas-Ernest Barblé.

R.C.S. Luxembourg B 163.312.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206578/10.

(140230863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Calm River Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 183.769.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, a limited partnership with a limited liability company as general partner incorporated under the laws of the Germany, having its registered address at Ludwigstraße 7, 80539 Munich, Germany, registered with the Commercial Register A of the Local Court Munich (Handelsregister A des Amtsgerichts München) under number HRA 98205; and

DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, a limited partnership with a limited liability company as general partner incorporated under the laws of the Germany, having its registered address at Ludwigstraße 7, 80539 Munich, Germany, registered with the Commercial Register A of the Local Court Munich (Handelsregister A des Amtsgerichts München) under number HRA 98197,

being together the shareholders of the Company (the Shareholders),

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on 8 December 2014.

The appearing parties declare being the shareholders of "Calm River Corporation S.à r.l.", (the Company), a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 183769, and incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on the 15th of January 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 728 on the 20th of March 2014.

The articles of incorporation haven't been amended since then.

The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to enact that the meeting is validly constituted and, declared being fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1.- Dissolution and liquidation of the Company.
- 2.- Appointment of Codelux S.A. as liquidator of the Company and granting of the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator: "Codelux S.A.", a public company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Commercial and Companies Registry of Luxembourg with number B74166.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le 9 décembre.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, une société constituée suivant la loi de la République Fédérale d'Allemagne, et ayant son siège social au Ludwigstrasse 7, 80539 Munich, Allemagne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Munich (Handelsregister A des Amtsgerichts München) sous le HRA 98205; et

DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, une société constituée suivant la loi de la République Fédérale d'Allemagne, et ayant son siège social au Ludwigstrasse 7, 80539 Munich, Allemagne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Munich (Handelsregister A des Amtsgerichts München) sous le HRA 98197;

ici représentées par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 8 décembre 2014.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Calm River Corporation S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183769, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 janvier 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 728 du 20 mars 2014.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter que l'Assemblée est légalement constituée et ont déclaré être entièrement informées des résolutions à adopter conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.-Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de Codelux S.A. en tant que liquidateur de la Société et attribution des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, au liquidateur de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur «Codelux S.A.», une société à responsabilité limitée, constituée suivant la loi du Grand Duché de Luxembourg, et ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74166.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. LAC/2014/60894. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205328/119.

(140230552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

KS&T Investment Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.049,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.228.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KS&T Investment Holdings, L.P., an exempt limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50, Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermuda and registered with the Register of Companies of Bermuda under number 44807,

here represented by Mrs Claire Cesari, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 5, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of KS&T Investment Financing S.à r.l. (the Company), with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158228, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 716, dated April 14, 2011, and whose

articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 25, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 178, dated January 21, 2014.

II. The Company's share capital is set at forty thousand four United States Dollars (USD 40.004,00) represented by forty thousand four (40.004) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of forty-five United States Dollars (USD 45,00) to raise it from its present amount of forty thousand four United States Dollars (USD 40.004,00) to forty thousand forty-nine United States Dollars (USD 40.049,00), by the creation and issuance of forty-five (45) new shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

KS&T Investment Holdings, L.P., prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of forty-five United States Dollars (USD 45,00), together with a total share premium in the amount of forty-eight thousand nine hundred fifty-five United States Dollars (USD 48.955,00), by contribution in kind in the total amount of forty-nine thousand United States Dollars (USD 49.000,00), consisting in the contribution of all the eight hundred thousand (800.000) shares of five Cents (USD 0,05) each, held by KS&T Investment Holdings, L.P., prenamed in KS&T Investment Financing II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a share capital of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182529 (the Assets).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 5, 2014 of KS&T Investment Financing II S.à r.l., prenamed, "certified true and correct" by its manager;
- a contribution declaration of KS&T Investment Holdings, L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

Effective implementation of the contribution in kind

KS&T Investment Holdings, L.P., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets have subsequently not been transferred and no legal or natural person other than KS&T Investment Holdings, L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets in order to duly carry out and formalize the transfer.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 5, 2014, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at forty thousand forty-nine United States Dollars (USD 40.049,00) represented by forty thousand forty-nine (40.049) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KS&T Investment Holdings, L.P., un exempt limited partnership constitué et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 44807,

ici représenté par Madame Claire Cesari, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 5 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination KS&T Investment Financing S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158228, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 716 en date du 14 avril 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 25 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 178, en date du 21 janvier 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille quatre Dollars Américains (USD 40.004,00) représenté par quarante mille quatre (40.004) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-cinq Dollars Américains (USD 45,00) pour le porter de son montant actuel de quarante mille quatre Dollars Américains (USD 40.004,00) à quarante mille quarante-neuf Dollars Américains (USD 40.049,00), par la création et l'émission de quarante-cinq (45) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

KS&T Investment Holdings, L.P., prénommé, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total quarante-cinq Dollars Américains (USD 45,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-huit mille neuf cent cinquante-cinq Dollars Américains (USD 48.955,00), par apport en nature d'un montant total de quarante-neuf mille Dollars Américains (USD 49.000,00), consistant en toutes les huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq Cents (USD 0,05) chacune, détenues par KS&T Investment Holdings, L.P., prénommé, dans KS&T Investment Financing II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182529 (les Actifs).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 5 décembre 2014 de KS&T Investment Financing II S.à r.l., prénommé, «certifié sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de KS&T Investment Holdings, L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Actifs.

Réalisation effective de l'apport

KS&T Investment Holdings, L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que KS&T Investment Holdings, L.P., prénommé, ne détient de droit sur les Actifs;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs aux fins d'effectuer leur transfert.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 5 décembre 2014, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et libération.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille quarante-neuf Dollars Américains (USD 40.049,00), représenté par quarante mille quarante-neuf (40.049) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Cesari, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014205856/145.

(140229218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

JF Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 149.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014208127/11.

(140233299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

INVISTA Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.952.550,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.098.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KoSa Foreign Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, a share capital of one billion eight hundred thirty-five million eighteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1.835.018.750,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100563,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "INVISTA Technologies S.à r.l.", having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67098 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated November 16, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 48, dated January 27, 1999, and whose articles of association have last been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated April 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1664, dated July 7, 2008.

II. The Company's share capital is set at forty-two million nine hundred fifty-two thousand five hundred and fifty United States Dollars (USD 42.952.550,00) represented by eight hundred fifty-nine thousand and fifty-one (859.051) shares (the Shares) with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The sole shareholder resolves to proceed with a full restatement of the Company's articles of association, so that they shall read as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding, administering and developing of any intellectual property rights and licence rights in whatsoever form, including notably but not exclusively trademarks, patents, copyrights and information rights, in Luxembourg and outside Luxembourg, in particular through a permanent establishment in Switzerland.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "INVISTA Technologies S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at forty-two million nine hundred fifty-two thousand five hundred and fifty United States Dollars (USD 42.952.550,00) represented by eight hundred fifty-nine thousand and fifty-one (859.051) shares of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the joint signatures or the single signature of any persons or person to whom a signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KoSà Foreign Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un milliard huit cent trente-cinq millions dix-huit mille sept cent cinquante Euro (EUR 1.835.018.750,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100563,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «INVISTA Technologies S.à r.l.», (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67098, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48, en date du 27 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1664, en date du 7 juillet 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux millions neuf cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante Dollars Américains (USD 42.952.550,00) représenté par huit cent cinquante-neuf mille cinquante et une (859.051) parts sociales (les Parts Sociales) ayant toutes une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00).

III. L'associé unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'administration et le développement de tous types de droits de propriété intellectuelle et de droits de licence, quelle qu'en soit la forme, en ce notamment compris, mais non exclusivement, les marques, les brevets, les droits d'auteurs et les droits d'information, au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg, en particulier par la voie d'un établissement permanent situé en Suisse.

La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "INVISTA Technologies S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, suivant les exigences des dispositions alors applicables de la Loi.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante-deux millions neuf cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante Dollars Américains (USD 42.952.550,00) représenté par huit cent cinquante-neuf mille cinquante et une (859.051) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut

choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014205768/346.

(140229260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.876.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2014206560/9.

(140230254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Chrysanthes 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2673 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 191.509.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

THERE APPEARED

I. Chrysanthes 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191500 (the "Shareholder");

Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is currently the sole shareholder of Chrysanthes 2 S.à r.l., incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191509 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 17 October 2014, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 November 2014, number 3586, page 172099.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") ("Article 200-2") provides that the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the company, and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Shareholder, acting in its capacity of sole existing shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 before the Notary:

First resolution

The Shareholder resolves to create five (5) new classes of shares in the Company's share capital:

- the class 6 shares (the "Class 6 Shares");
- the class 7 shares (the "Class 7 Shares");
- the class 8 shares (the "Class 8 Shares");
- the class 9 shares (the "Class 9 Shares"); and
- the class 10 shares (the "Class 10 Shares");

with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and having the rights and obligations as set out in the Articles.

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred four thousand Euro (EUR 104,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred sixteen thousand five hundred Euro (EUR 116,500.-), by creating and issuing ten million four hundred (10,400,000) new shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and features as those attached to the existing shares (the "New Shares"), to be issued and fully paid up with a share premium of one hundred fourteen million five hundred twelve thousand eight hundred fifteen Euro and six cents (EUR 114,512,815.06) (the "Share Premium").

Subscription and payment

The Shareholder declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total amount of one hundred fourteen million six hundred sixteen eight hundred fifteen Euro and six cents (EUR 114,616,815.06) through a contribution in kind consisting of eighteen thousand seven hundred seventy five (18,775) ordinary shares that it holds in the share capital of Anthea 1 GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) having its registered office at Jahnstr. 37, 63179 Obertshausen, and registered with the commercial register at the local court of Offenbach am Main under number HRB 45829 ("Anthea") (the "Contribution in Kind").

The Shareholder resolves to subscribe and fully pay up the New Shares as follows:

- two million eighty thousand (2,080,000) Class 6 Shares;
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 7 Shares;
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 8 Shares;
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 9 Shares; and

- two million eighty thousand (2,080,000) Class 10 Shares;
with a share premium of one hundred fourteen million five hundred twelve thousand eight hundred fifteen Euro and six cents (EUR 114,512,815.06),
and pays them up through a contribution in kind consisting of eighteen thousand seven hundred seventy-five (18,775) ordinary shares that it holds in the share capital of Anthea.

As it appears from the valuation report presented to the Notary, the board of managers of the Company has evaluated the Contribution in Kind at one hundred fourteen million six hundred sixteen eight hundred fifteen Euro and six cents (EUR 114,616,815.06), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution in Kind and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the share premium.

The Shareholder hereby declares that:

- they have the power to transfer the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution in Kind be transferred to it/him;
- the Contribution in Kind is hereby assigned and transferred to the Company as of the date hereof;
- all further formalities shall be carried out in order to duly formalise the transfer of the Contribution in Kind to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

The amount of one hundred four thousand Euro (EUR 104,000.-) shall be allocated to the share capital of the Company. The amount of one hundred fourteen million five hundred twelve thousand eight hundred fifteen Euro and six cents (EUR 114,512,815.06) shall be allocated to the share premium account of the Company and shall remain attached to the New Shares.

Third resolution

Further to the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is one hundred sixteen thousand five hundred Euro (EUR 116,500.-) divided as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares;
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 6 Shares (the "Class 6 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 7 Shares (the "Class 7 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 8 Shares (the "Class 8 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 9 Shares (the "Class 9 Shares"); and
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 10 Shares (the "Class 10 Shares").

(hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the rights and obligations as set out in the Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6,800.-.

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'année deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

A COMPARU

I. Chrysanthes 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 191500 (l'"Associé");

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

II. La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Laquelle partie comparante est l'associé (l'"Associé") de la société Chrysanthes 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191509 (la "Société"), constituée par un acte du notaire Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, le 17 octobre 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 27 novembre 2014, numéro 3586, page 172099.

IV. Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de créer cinq (5) nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société:

- les parts sociales de catégorie 6 (les "Parts Sociales de Catégorie 6");
- les parts sociales de catégorie 7 (les "Parts Sociales de Catégorie 7");
- les parts sociales de catégorie 8 (les "Parts Sociales de Catégorie 8");
- les parts sociales de catégorie 9 (les "Parts Sociales de Catégorie 9"); et
- les parts sociales de catégorie 10 (les "Parts Sociales de Catégorie 10");

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre mille euros (EUR 104.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent seize mille cinq cents euros (EUR 116.500,-) par l'émission de dix millions quatre cent mille (10.400.000) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et ayant les mêmes caractéristiques et droits tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), émises et entièrement libérées avec une prime d'émission de cent quatorze millions cinq cent douze mille huit cent quinze euro et six centime (EUR 114.512.815,06) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

L'Associé décide de souscrire et libérer les Nouvelles Parts Sociales avec une Prime d'Emission pour un montant total de cent quatorze millions six cent seize mille huit cent quinze euros et six centimes (EUR 114.616.815,06) par un apport en nature consistant en dix-huit mille sept cent soixante quinze (18,775) parts sociales ordinaires qu'il détient dans le capital sociale de Anthea 1 GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social au Jahnstr. 37, 63179 Obertshausen et immatriculé auprès du register de la cour local de Offenbach am Main sous le numéro HRB 45829 ("Anthea") (l'"Apport").

L'Associé décide de souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales comme il en suit:

- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 6;
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 7;
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 8;
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 10;

avec une prime d'émission d'un montant de cent quatorze millions cinq cent douze mille huit cent quinze euros et six centimes (EUR 114.512.815,06),

et les libèrent entièrement par un apport en nature consistant en dix-huit mille sept cent soixante quinze (18,775) parts sociales ordinaires détenues dans le capital social d'Anthea.

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué les Apports en nature mentionné ci-dessus à cent quatorze millions six cent seize mille huit cent quinze euros et six centimes (EUR 114.616.815,06), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

L'Associé déclare:

- avoir le pouvoir de transférer l'Apport à la Société;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une autre personne pourrait-être en droit d'exiger que tout ou une partie de l'Apport lui soit transféré;
- l'Apport est dès à présent cédé et transféré à la Société à compter de la date des présentes;
- toutes autres formalités seront effectuées afin de dûment officialiser le transfert de l'Apport à la Société et à la rendre effective partout et vers tous tiers.

Le montant de cent quatre mille euros (EUR 104.000,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de cent quatorze millions cinq cent douze mille huit cent quinze euros et six centimes (EUR 114.512.815,06) est alloué au compte de prime d'émission de la Société et restera attaché aux Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent seize mille cinq cents euros (EUR 116.500,-) représenté par:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires;
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 6 (les "Parts Sociales de Catégorie 6");
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 7 (les "Parts Sociales de Catégorie 7");
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 8 (les "Parts Sociales de Catégorie 8");
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 9 (les "Parts Sociales de Catégorie 9"); et
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 10 (les "Parts Sociales de Catégorie 10");

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 6.800,-.

Le Notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte passé à Junglinster, le jour figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2014. Relation GRE/2014/5083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014205336/193.

(140229210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

CP&I Feeder Fund S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.692.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of November.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Jorge Nieto, managing partner, born on February 16, 1975 in Barcelona, Spain, residing at Frederica Mares 4, 08173 Sant Cugat Del Valles, Barcelona, Spain,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on October 16, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "CP&I Feeder Fund S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190692, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated September 26, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and which bylaws have never been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twenty-five (25) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18.500,00) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) by the creation and issuance of thirty-seven (37) new shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

The sole shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, for an aggregate amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18.500,00), by contribution in cash in the same total amount.

The total amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The sole shareholder resolves to change with immediate effect the legal form of the Company from that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into that of a joint stock company (société anonyme), without discontinuity of its legal personality.

The change of legal form is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and established by Mazars Luxembourg S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159962, independent auditor in Luxembourg, dated November 4, 2014.

The conclusions of this report are the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the net assets of CP&I Feeder Fund S.à r.l. retained at the time of the contribution in kind is less than the nominal value of the shares of CP&I Feeder Fund S.à r.l. (EUR 31,000)."

This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a joint stock company, the existing shares, the number and the par value of which remain unchanged, are attributed to the sole shareholder of the Company.

V. The sole shareholder resolves to accept the resignation of the actual board of managers of the Company, composed as follows:

- Mr. Jorge Nieto, prenamed; and
- Mr. Giovanni Patri, head of corporate service, born on August 18, 1975 in Lobbes, Belgium, with personal address at 4 rue Sainte Barbe, 57290 Fameck, France.

VI. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolves to grant discharge to the managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

VII. The sole shareholder resolves to change the nominal value of the shares from their present amount of five hundred Euro (EUR 500,00) to one Euro (EUR 1,00) and to subsequently restate the Company's articles of association, so that they shall henceforth read as follows:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of "CP&I Feeder Fund S.A., SPF", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law) and by the law of May 11, 2007 concerning the family wealth management company as amended (the SPF Law) as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company's sole object is the acquisition, holding, management and disposal of financial assets, excluding any commercial activity, such as financial assets within the meaning of the Luxembourg law of August 5, 2005 on financial guarantees and every cash and assets of any kind held in a bank account for non-commercial activity in Crescendo Preservation & Income Fund SICAV SIF S.A., a joint stock company (société anonyme) under the form of a Société d'Investissement à Capital Variable, Fonds d'Investissement Spécialisé, established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 53 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184032.

The Company may hence not get involved in the management of the underlying companies.

The Company may take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are connected with its purpose or which promote it, but only in the scope of the SPF Law.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty one thousand (31.000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up.

The shares shall be in registered form only.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 10. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 11. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 12. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 13. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 14. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 15. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

Art. 17. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two (2) directors.

Art. 18. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory or independent auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

VIII. The sole shareholder resolves to appoint the following persons as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Mr. Jorge Nieto, prenamed;
- Mr. Tomas Peuvrel, Managing director, born on May 13, 1977 in Buenos Aires, Argentina, with professional address at Calle Recoletos 19, Pl. 4, 28001 Madrid, Spain; and
- Mr. Giovanni Patri, head of corporate service, born on August 18, 1975 in Lobbes, Belgium, with professional address at 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

IX. The sole shareholder resolves to appoint Mazars Luxembourg S.A., prenamed, as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years.

X. The sole shareholder acknowledges the report issued by Mazars Luxembourg S.A., prenamed, in relation to the Issuance (as defined below), which concludes as follows:

Conclusion

“Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind which, in the case of exercise of conversion rights settled by the issue of new shares, will in respect of such new shares not correspond at least to the number and accounting par value of such shares”

XI. The sole shareholder acknowledges the report of the board of directors of the Company dated October 14, 2014, which includes the terms and conditions of the Issuance.

XII. The sole shareholder acknowledges that: (i) the CBs (as defined below) are convertible into shares of the Company, existing or to be created upon conversion of the CBs (the Conversion Shares) as per the conversion ratio detailed in the terms and conditions of the CBs attached to the report of the directors above mentioned, and that (ii) on the conversion of the CBs, such shares shall be issued in accordance with the terms and conditions of the CBs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares as per each class of shares, as the case may be, save as otherwise provided in the terms and conditions of the CBs.

XIII. The sole shareholder resolves to approve the terms and conditions of the CBs as set forth in the report issued by the board of directors and to approve the issuance by the Company of convertible bonds (the Issuance) of up to twenty-five million (25.000.000) convertible bonds, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of up to twenty-five million Euro (EUR 25.000.000,00) (the CBs).

XIV. The sole shareholder resolves to authorize and empower the board of directors to (i) implement the Issuance in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs, and to (ii) determine the date of the issuance of the CBs and their terms and conditions as set forth in the directors' report.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his/her full name, civil status and residence, he/she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. Jorge Nieto, managing partner, né le 16 février 1975 à Barcelone, Espagne, résidant à Frederica Mares 4, 08173 Sant Cugat Del Valles, Barcelone, Espagne,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous-seing privé le 16 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existant sous les lois du Luxembourg sous la dénomination «CP&I Feeder Fund S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190692, et constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-huit mille cinq cents Euro (EUR 18.500,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) par l'émission de trente-sept (37) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

L'associé unique, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire les Nouvelles Parts et les libérer intégralement à leur valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, pour un montant total de dix-huit mille cinq cents Euro (EUR 18.500,00), par apport en numéraire du même montant total.

Le montant total de dix-huit mille cinq cents Euro (EUR 18.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire, qui le reconnaît expressément.

IV. L'associé unique décide de convertir avec effet immédiat la forme de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Le changement de la forme légale est effectuée sur la base d'un rapport conformément aux articles 26-1 et 31-1de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée établi par Mazars Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962, auditeur indépendant à Luxembourg, en date du 4 novembre 2014.

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur nette comptable de CP&I Feeder Fund S.à r.l., retenu au moment de l'apport en nature est inférieure à la valeur nominale des actions de CP&I Feeder Fund S.à r.l. (EUR 31,000).»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme, les actions existantes, leur nombre et leur valeur nominale restant inchangées, celles-ci sont attribuées à l'associé unique de la Société.

V. L'associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat de l'actuel conseil de gérance de la Société, composé comme suit:

- M. Jorge Nieto, prénommé; et

- Mr. Giovanni Patri, Head of corporate service, né le 18 août 1975 à Lobbes, Belgique, avec adresse personnelle au 4 rue Sainte Barbe, 57290 Fameck, France.

VI. Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII. L'associé unique décide de changer la valeur nominale des actions de cinq cents Euro (EUR 500,00) à un Euro (EUR 1,00) et de refondre les statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «CP&I Feeder Fund S.A., SPF» (ci-après la Société), qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi) et par la loi du 11 mai 2007 concernant la société de gestion de patrimoine familiale tel que modifiée (la Loi SPF), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, et la réalisation d'actifs financiers tel que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale dans Crescendo Preservation & Income Fund SICAV SIF S.A. une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable, Fond d'Investissement Spécialisé, établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 53 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184032.

La Société pourra détenir des participations dans des sociétés à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

La Société pourra prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi SPF.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions sont nominatives seulement.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 12. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut en représenter un autre au conseil d'administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité simple des administrateurs. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres

participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

VIII. L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- M. Jorge Nieto, prénommé;
- M. Tomas Peuvrel, Managing Director, né le 13 mai 1977 à Buenos Aires, Argentine, ayant son adresse professionnelle au Calle Recoletos 19, Pl. 4, 28001 Madrid, Espagne; et
- M. Giovanni Patri, Head of corporate service, né le 18 août 1975 à Lobbes, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

IX. L'actionnaire unique décide de nommer Mazars Luxembourg S.A., prénommé comme réviseur indépendant de la Société pour une durée de six (6) ans.

X. L'actionnaire unique prend connaissance du rapport émis par Mazars Luxembourg S.A., prénommé, en relation avec l'Emission (telle que définie ci-après), qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur la base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur de la contribution en nature, qui dans le cas où le droit de conversion exercé par l'émission de nouvelles actions, ne correspondra pas, à l'égard de ces nouvelles actions, au moins au nombre et à la valeur de ces actions.»

which, in the case of exercise of conversion rights settled by the issue of new shares, will in respect of such new shares not correspond at least to the number and accounting par value of such shares

XI. L'actionnaire unique prend connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société daté du 14 octobre 2014, qui inclût les conditions générales de l'Emission.

XII. L'actionnaire unique reconnaît que (i) les OC (tels que défini ci-après) sont convertibles en actions de la Société, existante ou à créer au moment de la conversion des OC (les Actions Convertibles) au ratio de conversion détaillé dans les conditions générales des OC attaché au rapport émis par le conseil d'administration mentionné ci-dessus, et que (ii) lors de la conversion des OC, de telles actions seront émises conformément aux conditions générales des OC, conférant à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation selon chaque catégorie d'actions le cas échéant, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les conditions générales des OC XIII. L'actionnaire unique décide d'approuver les conditions générales des OC, telles que définies dans le rapport émis par le conseil d'administration et d'autoriser l'émission par la Société (l'Emission) de jusqu'à vingt-cinq millions (25.000.000) d'obligations convertibles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de vingt-cinq millions Euro (EUR 25.000.000,00) (les OC).

XIV. L'actionnaire unique décide d'autoriser et d'habiliter le conseil d'administration à (i) mettre en oeuvre l'Emission conformément aux conditions générales des OC, et (ii) déterminer la date de l'émission des OC et leurs conditions générales telles que définies dans le rapport émis par le conseil d'administration.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes.Civils, le 07 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15059. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014205414/482.

(140229367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

L Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.610.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of L Real Estate, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L- 2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.610, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 27 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 468 on 4 March 2009 (the Company).

The articles of association have been amended for the last time on the 25 February 2010, pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 735 on 8 April 2010 (the Company).

The Meeting is opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary, Ms Alida MUHOVIC, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Ms Monique DRAUTH, employee, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. As it appears from the attendance list, the three million six hundred thirty-one thousand (3,631,000) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company for an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) to bring it from its current amount of three million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 3,631,000.-) represented by three million six hundred thirty-one thousand (3,631,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each up to eight million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 8,631,000.-) through the issue of five million (5,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Subscription of this capital increase by the current shareholders proportionally to their respective participation in the share capital and payment by contribution in cash.

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 and other amendments of the Articles in order to comply with the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIFM Law").

4. Full restatement of the Articles in order to reflect the above items 1 to 3 of the agenda.

5. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Meeting unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) in order to bring it from its present amount of three million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 3,631,000.-) to the amount of eight million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 8,631,000.-) and to issue in this respect five million (5,000,000) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The five million (5,000,000) new shares issued have been subscribed by the current shareholders as follows:

- two million five hundred fifty thousand (2,550,000) shares have been subscribed by Escorial Development, a public limited company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 55.906, for the price of two million five hundred fifty thousand euro (EUR 2,550,000.-); and

- two million four hundred fifty thousand (2,450,000) shares have been subscribed by Ufilug S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.632, for the price of two million four hundred fifty thousand euro (EUR 2,450,000.-);

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

Second resolution

The Meeting decides to approve the amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital as per the precedent resolution and decides to approve all the other amendments of the Articles in order to comply with the AIFM Law.

Third resolution

As a consequence of the previous resolutions, the Meeting resolves to proceed to a full restatement of the Articles, which shall from now read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "L Real Estate" (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the management, administration and marketing, in Luxembourg or abroad, of Luxembourg and foreign alternative investment funds within the meaning of European Directive 2011/61/EU (AIFs), including without limitation the portfolio management and risk management in respect of one or more AIFs and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the 2013 Law).

3.2. The Company may act as manager (gérant), shareholder, general partner (associé commandité) and/or managing general partner (associé-gérant commandité) with or without limited liability of one or more AIFs, their subsidiaries and affiliates. The Company may also exercise any activity related to the assets of one or more AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of one or more AIFs and the companies and other assets in which they have invested and then provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

3.3 The Company may provide temporary financing or guarantees to/for the AIFs to which it provides services including, in connection with their subscription and redemption activities, maintaining collection accounts, financing contingent deferral sales charges or performing similar activities and it may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

3.5. More generally, the Company may carry out any activities in connection with its participations and the services it provides to AIFs to the furthest extent permitted by the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

3.6. The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2013 Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at eight million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 8,631,000.-) consisting of eight million six hundred thirty-one thousand (8,631,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of directors which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

8.4. The board of directors of the Company may create and establish any committee to provide it with knowledge, insight and recommendations in connection with the performance of the corporate object of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes.

9.8. The provisions of article 9.7 of these Articles do not apply when the decisions of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.9. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2, 8.3. and 8.4. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2, 8.3. and 8.4. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held in the Grand duchy of Luxembourg at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to

identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3. The board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the thirtieth day of April at 3:00 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 15. Audit. The audit of the financial statements of the Company shall be entrusted to an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), who shall satisfy the requirements of any applicable Luxembourg law and regulation and who shall carry out the duties prescribed by the relevant laws and regulations. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders which shall determine their number, remuneration and the term of their office. The independent auditors may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in United States dollars (USD) or any other currency selected by the board of directors of the Company.

16.4. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law, to the 2013 Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euro (EUR 4,000.-).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de L Real Estate, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, avenue Marie-Thérèse, L- 2132 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.610, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 468 en date du 4 mars 2009 (la Société).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 février 2010, suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 735 du 8 avril 2010 (la «Société»)

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme Madame Alida MUHOVIC, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Monique DRAUTH, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. Les actionnaires de la Société (collectivement dénommés comme les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que les trois millions six cent trente et une (3.631.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent trente-et-un mille euros (EUR 3.631.000.-) représenté par trois millions six cent trente-et-un mille (3.631.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, au montant de huit

millions six cent trente-et-un mille euros (EUR 8.631.000.-), par l'émission de cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

2. Souscription de cette augmentation de capital par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital et libération en numéraire.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée sous le point 1 et autres modifications aux Statuts afin de se mettre en conformité avec la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»);

4. Refonte totale des Statuts afin de refléter les points 1 à 3 ci-dessus de l'ordre du jour; et

5. Divers.

Après que chaque point de l'agenda ait dûment été examiné et après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent trente-et-un mille euros (EUR 3.631.000.-) à un montant de huit millions six cent trente-et-un mille euros (EUR 8.631.000.-) et d'émettre, à cet effet, cinq millions (5.000.000.-) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les cinq millions (5.000.000) nouvelles actions ont été souscrites par les actionnaires actuels comme suit:

- deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) actions ont été souscrites par Escorial Development, une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 55.906, pour le prix de deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000.-); et

- deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) actions ont été souscrites par Ufilug S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.632, pour le prix de deux millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 2.450.000.-);

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire de telle manière que le montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) est entièrement affecté au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social conformément à la résolution précédente et décide d'approuver toutes les autres modifications des Statuts afin de les mettre en conformité avec la Loi AIFM.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de procéder à la refonte totale des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "L Real Estate" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la gestion, l'administration et la commercialisation, au Luxembourg ou à l'étranger de fonds d'investissements alternatifs luxembourgeois ou étrangers au sens de la Directive européenne 2011/61/EU (les «FIAs»), y compris notamment, la gestion de portefeuille et la gestion de risque à l'égard d'un ou de plusieurs FIAs et d'autres activités liées aux actifs des FIAs, conformément à l'article 5(2) et l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fond d'investissement alternatif (la «Loi de 2013»).

3.2 La Société peut agir en tant que gérant, actionnaire, associé commandité et/ou associé-gérant commandité, avec ou sans responsabilité limitée, d'un ou de plusieurs FIAs, leurs filiales et sociétés affiliées. La Société peut également exercer toute activité liée aux actifs d'un ou de plusieurs FIAs, à savoir les services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires de la Société, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et acquisitions, et d'autres services liés à la gestion d'un ou de plusieurs FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi ainsi que de fournir par la suite les services de gestion, administration et commercialisation ci-dessus mentionnés aux filiales des FIAs, auxquelles elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

3.3 La Société peut fournir un financement temporaire ou des garanties à/pour les FIAs auxquels elle fournit des services y compris en relation avec leurs activités de souscription et de rachat, le maintien de comptes d'encaissement, le financement de frais de souscription différés éventuels et l'exécution d'activités similaires; elle peut également employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut exercer les activités permises en dehors du Luxembourg par le biais de la libre prestation de services et/ ou par l'ouverture de succursales.

3.5 De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité en relation avec ses participations et les services qu'elle fournit aux FIAs dans les limites autorisées par la Loi de 2013 et toutes autres lois et réglementations applicables.

3.6 La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de son objet social tout en restant dans les limites prévues par, et dans la mesure autorisée par les dispositions de la Loi de 2013.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à huit millions six cent trente et un mille euros (EUR 8.631.000.-) représenté par huit millions six cent trente et un mille (8.631.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

8.4. Le conseil d'administration peut créer et établir tout comité en vue de lui apporter des connaissances, des idées et des recommandations en relation avec l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal.

9.8. Les dispositions de l'article 9.7 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.9. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à sa participation. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au Grand-duché de Luxembourg au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. Le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le trentième jour du mois d'avril à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 15. Audit. L'audit des états financiers de la Société sera confié à un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de toute loi ou réglementation luxembourgeoises applicables et devra exercer les fonctions requises par les lois et les réglementations applicables. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfiques.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieux et places déterminés par le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société.

16.4. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires

ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

VII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi, la Loi de 2013 et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ quatre mille euros (EUR 4.000.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, Muhovic, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59806. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205860/665.

(140229652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Network Programming Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3614 Kayl, 17, rue Brucherberg.

R.C.S. Luxembourg B 158.769.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Claude (dit Jeng) SCHMALZ, informaticien, né le 13 octobre 1963 à Dudelange, demeurant à L-3614 Kayl, 17, rue Brucherberg,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "NETWORK PROGRAMMING SOLUTIONS S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-3614 Kayl, 17, rue Brucherberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158769, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 868 du 2 mai 2011,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins au domicile de l'Associé Unique et ancien siège social à L-3614 Kayl, 17, rue Brucherberg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208338/57.

(140233026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Polypecu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2014

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mr Peter VAN OPSTAL, nommé par le Conseil d'Administration le 20 décembre 2013, en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN, comme administrateur démissionnaire. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

- Mr Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- Mr Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

L'assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes Kohnen & Associés S.à.r.l., ayant son siège social 62, avenue de la Liberté in L-1930 Luxembourg. Ce mandat se terminera également lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014206229/22.

(140230144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.